



La vie à l'internat

Cours du lundi au vendredi

INTERNAT PERMANENT

Excepté pendant les vacances scolaires

OU INTERNAT DE SEMAINE

L'internat de semaine ne peut être envisagé que pour des élèves ayant la possibilité de rentrer dans leur famille chaque fin de semaine.

Un contrat d'engagement tripartite : direction, parents, élève sera signé lors de la confirmation d'inscription avec notamment la définition des responsabilités relatives aux transports et au week-end.

Lieu d'études

Les études sont encadrées par un responsable d'internat. Elles ont lieu tous les jours de :

- 17h30 à 19h les lundi, mercredi et vendredi ; 18h à 19h les mardi et jeudi : étude individuelle dans les chambres pour les élèves de cycle terminal (1^{ères} et terminales) et en salle pour les collégiens et les Secondes, divisés en groupes selon l'autonomie au travail. Cette heure d'étude est ouverte à tous.

- 20h30 à 21h30 : étude en chambre avec possibilité de travail en commun.

Lieu de vie

Hébergement :

Les élèves sont logés dans des chambres prévues pour 2 élèves. Elles sont fermées pendant la journée de 7h30 à 16h30 (sauf le mercredi après-midi et le week-end). *Toute demande **exceptionnelle** de chambre individuelle est soumise à une décision de la direction. En cas d'acceptation, une majoration de 30 % du prix de la pension sera effectuée.*

Activités :

Le Mercredi après-midi : possibilité de pratiquer du sport dans le cadre de l'UNSS (rencontres et compétitions inter-établissements) : escalade, badminton, volley, basket, football..., ateliers arts plastiques et musique, clubs santé et cuisine.

Le Week-end : sorties patinoire, escalarbre, bowling, planétarium, VTT, ski, kayak..., ateliers arts plastiques et musique, clubs santé et cuisine.

Accès WI-FI : après la signature d'une charte d'utilisation remise à l'élève et dans des créneaux horaires définis.

Santé :

Une infirmière scolaire est présente pendant le temps scolaire sur le Campus. Elle assure notamment la gestion des médicaments à l'internat en lien avec les surveillants.

Transport :

Pour faciliter les trajets lors des départs et retours de vacances et lors des week-ends longs, des cars sont affrétés pour les gares de Lyon-Perrache et Valence.



La vie à l'internat

Compte Internat

- ↪ Une provision de **500 €** (cf tarifs) devra être déposée obligatoirement au plus tard à l'arrivée. Elle valide l'inscription à l'internat. Les internes sont sous la responsabilité de l'établissement qui doit pouvoir faire face, à tout moment, aux imprévus et aux urgences, aux dépenses de sorties extra-scolaires.
- ↪ Ce dispositif permet non seulement d'assumer cette responsabilité, mais aussi d'éviter toutes les dérives inhérentes à une circulation exagérée de l'argent dans l'établissement.
- ↪ Ce compte doit être approvisionné régulièrement. Un bilan détaillé sera fourni, deux fois par trimestre, aux familles.
- ↪ L'argent donné par les parents aux élèves ou les comptes bancaires personnels ne peuvent en aucun cas se substituer à ce compte d'internat ou à ces provisions.
- ↪ L'achat des billets de train (réservation et règlement) reste à la charge des familles.
- ↪ Sauf mention contraire, **10 euros** d'argent de poche seront remis chaque jeudi à votre enfant, s'il est interne permanent. **Les demandes exceptionnelles d'argent de poche supplémentaire doivent se faire par écrit au moins trois jours à l'avance et sont soumises à l'accord du responsable des internats. L'établissement n'assure plus la gestion de l'argent de poche des internes de semaine. Les parents doivent prévoir la somme nécessaire aux transports avant le week-end.**

Les tarifs pour les internes s'entendent en chambre de deux. Toute demande **exceptionnelle** de chambre individuelle est soumise à une décision de la direction. En cas d'acceptation, une majoration de 30 % du prix de la pension sera effectuée.

Trousseau

Pour les internes, le lavage du linge est assuré par l'établissement, sans supplément. Les couvertures, les draps et un traversin sont fournis par l'établissement. Les élèves peuvent apporter une couette, un duvet s'ils le souhaitent. **Tout le linge** (vêtements chauds, simples et lavables en machine) **doit être marqué d'une manière indélébile.**

Le trousseau doit comprendre :

- deux sacs à linge
- un équipement de sport
- nécessaire de toilette et serviettes
- 1 lampe de bureau
- 2 cadenas de taille moyenne (*pour le placard de la chambre et pour le casier scolaire*) avec un jeu de deux clefs dont l'une sera conservée par le surveillant.
- matériel nécessaire pour la classe